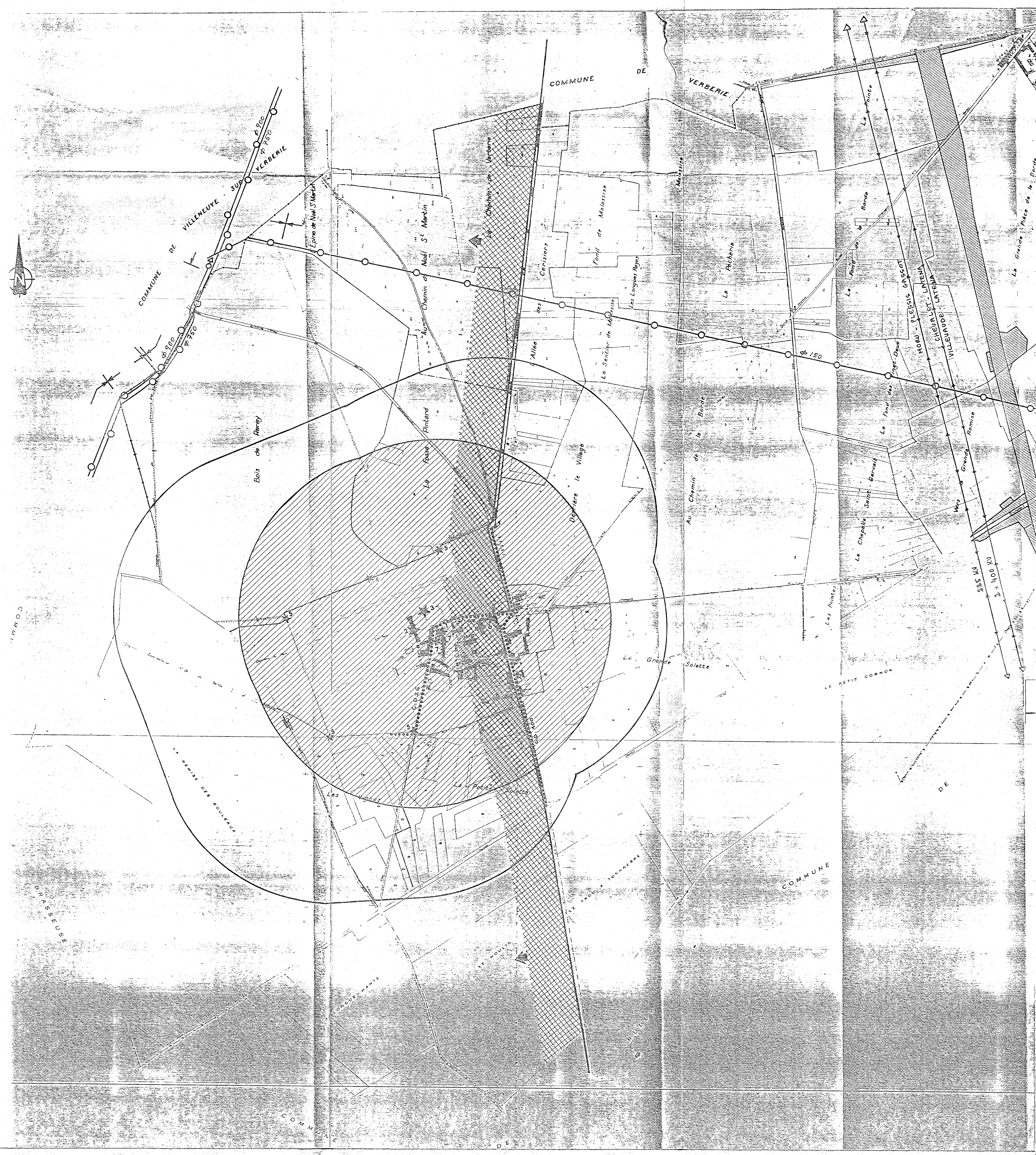

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

AC1. Servitudes de protection des monuments historiques classés.

AC1. Servitudes de protection des monuments historiques inscrits.

I3. Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz.

AC2. Servitudes de protection des sites et monuments naturels inscrits (Vallée de la Nonette)

I4. Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.

EL7. Servitudes d'alignement.

T1 Zone ferroviaire en bordure de laquelle peuvent s'appliquer les servitudes relatives aux chemins de fer.

ECHELLE : 1/5000ème

Commune de Raray

5 et 7 rue Nicolas de Lancy
60 810 RARAY
Tél/Fax : 03 44 54 70 56
Courriel : mairiederaray@wanadoo.fr

PLAN LOCAL D'URBANISME

10U10

Rendu exécutoire
à compter du

ANNEXES

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Date d'origine :
Mai 2013

6b

ARRET du Projet - Dossier annexé à la délibération municipale du 23 juin 2012

APPROBATION - Dossier annexé à la délibération municipale du 25 MAI 2013

Urbanistes :
Mandataire : **ARVAL** Agence d'Urbanisme ARVAL Sarl MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD
3bis, Place de la République - 60800 CREPY en VALOIS
Téléphone: 03-44-94-72-16 Fax: 03-44-39-04-61
Courriel : Nicolas.Thimonier@Arval-Archi.fr

Equipe d'étude : N. Thimonier (Géog-Urb), A.-C. Guigand (Ing-Urb)

Participation financière : **Conseil Général de l'Oise**

oise